

INTRODUCTION

L'exploitation des ressources minières en Afrique et, plus factuellement, de l'or au Mali, remonte à la Préhistoire. La Charte de Kouroukan Fouga établie vers 1236 sous la direction de Soundiata Keïta, le fondateur de l'empire du Mali (actuels Mali, Burkina Faso, Guinée, Sénégal, Gambie) avait déjà évoqué des questions liées à la gouvernance des mines d'or en mettant en avant des principes tels que la gestion durable des ressources, la participation communautaire, la justice sociale, la protection de l'environnement, la régulation et la résolution des conflits.

Une véritable exploitation de l'or existait déjà durant le règne de Kanku Moussa. Il possédait un immense trésor en or. Mansa Moussa est devenu célèbre dans le monde islamique pour son pèlerinage à la Mecque en 1324 au cours duquel il a dépensé d'énormes quantités d'or, distribuant des cadeaux somptueux aux villes qu'il traversait. Il dépensa au cours de son voyage environ 10 à 13 tonnes d'or. Cela fit même baisser pendant des années le cours de l'or au Caire (Kizerbo, 1972).

Selon le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), le continent africain contiendrait près de 30 % des réserves minérales, 8 % de gaz naturel, 12 % des réserves en pétrole, 40 % de l'or, 60 % de cobalt et 90 % des réserves de minéraux du groupe platine (PGM).

L'exploitation minière sur le continent africain constitue aujourd'hui, pour plus de la moitié des pays, le premier produit d'exportation (70 % selon la Banque Africaine de Développement) et en moyenne 28 % du PIB du continent. La Banque Africaine de

Développement estime aussi que les revenus issus des industries extractives pourraient avoisiner pour le continent 30 milliards de dollars américains par an pour les 20 prochaines années.

Les récentes découvertes minières, gazières et pétrolifères en Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Liberia, Mauritanie, Mali, Mozambique, Niger, Sénégal, Sierra Leone, Tanzanie et Uganda pourraient également générer entre 9 et 31 % de recettes budgétaires additionnelles pour chacun de ces pays pour les 10 premières années de production.

Le rapport 2022 de la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED) sur les investissements directs étrangers (IDE) estime le nombre de projets nouveaux annoncés par les investisseurs à environ 766 soit une augmentation de près de 40 % en 2022.

En 2021, sur les quinze mégaprojets (projets estimés à plus de 10 milliards de dollars) dans le monde, six étaient en Afrique dont le projet d'exploitation du minerai de fer de Simandou dans le Sud-Est de la Guinée. Ce projet d'une valeur de plus de 20 milliards de dollars est considéré aujourd'hui comme le plus grand projet minier du continent.

La plupart des appareils électroniques que nous utilisons aujourd'hui sont basés sur un certain nombre de minéraux, de l'aluminium au zinc. En 2021, quelque 1,5 milliard de smartphones ont été vendus dans le monde contre 122 millions d'unités en 2007. En 2020, près des trois quarts de la population mondiale possède un smartphone. Plus de la moitié des composants d'un téléphone mobile sont fabriqués à partir de matériaux extraits et semi-transformés. Le lithium et le cobalt font partie des principaux métaux utilisés pour produire des batteries.

En 2019, environ deux tiers de la production mondiale de cobalt provenait de la République Démocratique du Congo (RDC). Une importante mine de lithium (Leo Lithium) est entrée en production au Mali en 2023. Cette exploitation grandira pour compter parmi les quatre plus grandes mines de lithium au monde.

Le tantale est un autre métal utilisé dans les équipements électroniques. La RDC et le Rwanda sont les plus grands producteurs mondiaux de tantale. Ensemble, ils produisent la moitié du tantale mondial.

Par ailleurs, les minéraux industriels tels que les diamants, le gypse, le sel, le soufre et les phosphates constituaient la principale ressource de 13 pays africains. La RDC est le plus grand producteur industriel de diamants d'Afrique, suivie du Botswana et de l'Afrique du Sud. Le Botswana se classe au premier rang en Afrique pour la production de diamants de qualité gemme, utilisés pour la bijouterie.

Malgré l'importance de ses ressources naturelles, l'Afrique demeure le continent le plus pauvre de la planète. En Afrique subsaharienne, l'industrie minière est dominée par l'extraction des minerais et leur exportation quasiment sans aucune valeur ajoutée. Bien que les revenus issus de l'extraction minière soient considérables pour l'économie de ces pays, ils restent faibles en comparaison à ce que pourrait rapporter le produit raffiné. L'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE – 2002 Johannesburg) lancée par Tony Blair à l'occasion du Sommet Mondial de Johannesburg part du constat que de nombreux pays, où d'importantes recettes proviennent de la production minière, restent confrontés à la pauvreté, aux conflits et à la corruption liés au manque de transparence lié au non-respect de l'obligation de rendre des comptes sur les revenus tirés de ces ressources naturelles.

Ceci et les graves conséquences de l'activité minière sur l'environnement et la société exigent d'agir avec plus de responsabilité pour sauvegarder les autres ressources que sont les écosystèmes, la biodiversité et les droits des populations locales. C'est dans cette même optique que le **développement d'une chaîne de valeurs localisées** des biens et services (l'achat local) contribuerait substantiellement à cette carence, tant sur le plan social que macroéconomique avec des créations d'emplois, un développement pour les communautés locales et le renforcement des capacités des acteurs.

Le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), dans un document de réflexion intitulé *Gouvernance des ressources*

minérales au XXI^e siècle (2019), estime que, dans le long terme, compte-tenu de la demande croissante en ressources minérales, la financiarisation du marché des matières premières, les risques environnementaux et la moindre tolérance sociale pour les mines à ciel ouvert, il y aura un risque de volatilité importante des prix. Ceci représentera un défi pour les pays riches en ressources minérales et nécessitera un changement de conception pour soutenir un développement durable inclusif.

Il est donc impérieux de réformer le secteur des industries extractives afin de faire face aux défis persistants parmi lesquels :

- La volatilité des prix et la financiarisation du marché des matières premières ;
- Le cloisonnement du secteur minier du fait de la spécificité de chaque type de matière première ;
- Les évolutions sur les emplois et la chaîne d'approvisionnement du fait des évolutions technologiques ;
- Les disparités entre les droits formels reconnus aux sociétés minières industrielles et le quotidien des populations locales en termes de développement socio-économique et de préservation de l'environnement ;
- L'évaluation et la gestion inadéquate des impacts du secteur sur l'environnement et les autres biens et ressources naturelles ;
- Le risque sociopolitique et géopolitique de l'exploitation minière au niveau local, national et global.

Le besoin de réformer le secteur des industries extractives est encore plus nécessaire au regard des objectifs de développement durable de l'Agenda 2030, cadre d'orientation politique et organisationnelle sur lequel reposent les discussions en matière de gouvernance minière.

Concernant le secteur minier au plan régional (Afrique de l'Ouest), les gouvernements et leurs partenaires techniques et financiers sont à pied d'œuvre pour rendre le secteur plus attractif aux investisseurs privés étrangers dans la mesure où l'exploitation minière est non seulement une industrie lourde donc nécessitant des investissements initiaux importants, mais

aussi une industrie sophistiquée nécessitant des compétences humaines spécialisées et un écosystème d'ordre politique (notamment une stabilité du cadre réglementaire), infrastructurel (la localisation des gisements relève de la géographie physique) et social (une main-d'œuvre de qualité).

Il est important de noter les mesures adoptées par les États membres (CEDEAO), telles que la Directive minière de mai 2009 et le plan associé qui devait s'achever en juillet 2014. Ensuite est intervenu l'Acte additionnel sur l'adoption de la politique de développement des ressources minérales de février 2012. Ces mesures ont pour objectif de développer la production minière avec un impact positif sur la croissance économique et le développement socio-économique des états membres, cela à travers l'harmonisation des politiques nationales en matière de ressources minérales. Selon le dossier *Coup de projecteur ITIE : possibilités d'accroître la transparence du contenu local dans les industries extractives*, publié en mars 2018, la quasi-totalité des pays riches en ressources naturelles a adopté une forme de politique sur le contenu local, prouvant ainsi que le **développement de chaînes de valeurs localisées** est au premier plan des stratégies gouvernementales en matière de développement durable.

Parmi les pays qui ont adopté des politiques sur le contenu local ou des dispositions y afférentes dans les lois ou les contrats on peut compter le Mali, la Côte d'Ivoire, le Ghana, la Guinée, le Liberia, le Nigeria, le Sénégal, la Sierra Leone et le Togo. Cette même étude indique que : « *Les pays ont adopté différentes définitions ou approches relativement au contenu local, par le biais d'exigences dans les lois ou les contrats individuels, ou sous forme de politique. Les politiques et les dispositions visent généralement à promouvoir davantage d'emplois pour la population locale, à stimuler l'économie, à faciliter le transfert des technologies et à renforcer les compétences de la main-d'œuvre locale. Elles visent souvent à accroître l'emploi et les formations à l'échelle locale au profit des employés locaux, offrant aux entreprises nationales des possibilités en matière de sous-traitance ou de prestation de services dans le cadre de projets extractifs, ou en assurant l'approvisionnement en produits locaux utilisés dans les activités extractives* » (Coup de projecteur ITIE, 2018).

Sur le plan institutionnel africain, il est important de souligner qu'une politique cadre du secteur minier déclinée en plan d'action (Vision Minière Africaine – VMA), a été conçue sous la responsabilité de l'Union africaine. Ce cadre vise à mettre en avant la réduction de la pauvreté dans les pays riches en ressources minérales et à accélérer le développement socio-économique du continent afin qu'il prenne toute sa place dans l'économie mondiale. Cette vision se prononce également sur la nécessité d'aller vers l'industrialisation du continent à travers un plan d'action correctement articulé. Elle a donc pour objet la reconnaissance de standards de production non discriminatoires et la mise en œuvre de mécanismes pour attirer plus d'investissement pour une exploitation minière durable se caractérisant par la création d'activités à valeur ajoutée.

Ce livre est issu de la thèse de Doctorate in Business Administration (DBA) soutenue en mars 2025 dans le cadre du programme du Business Science Institute et de l'université de Jean Moulin Lyon 3 intitulée : *La gouvernance minière : Développement de chaînes de valeurs localisées des biens et services. Étude de la situation de trois mines d'or au Mali : Tabakoto, Loulo et Komana*, dirigée par le Pr Yvon Pesqueux. Il a pour objectifs, d'une part de faire l'état des lieux de la gouvernance minière en Afrique et plus précisément au Mali et, d'autre part, de formuler des recommandations pour accroître la contribution du secteur minier à l'économie nationale (emplois, taxes, impôts, renforcement de capacités humaines, etc.).

Ses arguments se structurent d'abord autour de la littérature conceptuelle et institutionnelle sur la gouvernance minière puis autour de l'étude de la situation de trois sociétés minières au Mali.

C'est cette démonstration qui va fonder les recommandations qui suivront, conclusions qui, pour beaucoup d'entre elles, dépassent non seulement l'industrie aurifère mais également le Mali.

Après un aperçu sur le concept de malédiction des ressources naturelles (avec un focus sur le Botswana, considéré comme un cas de réussite), le premier chapitre propose un panorama sur les potentialités minières de quelques pays en Afrique,

notamment le Ghana et le Mali. Il propose également l'examen des évolutions du cadre législatif et réglementaire du secteur minier au fil des années au Mali et les différents types d'exploitations minières présents en Afrique.

Le deuxième chapitre présente les résultats d'une étude menée sur trois mines au Mali au regard du rôle des politiques publiques, des mesures de RSE et des initiatives locales, tous éléments constitutifs d'une gouvernance minière pouvant contribuer au développement durable à travers, notamment, la création d'une chaîne de valeurs localisée (l'achat local) dans l'industrie aurifère au Mali.